

MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2024



DOSSIER N° 2024-42 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept août de la même année, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
PRESENTS : 16	LAGARRIGUE Pierre - BENAZET Nadine - BOST Romain - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - NAUSSAC Frédéric - PERONNET Odile - TORILLON Martine - VILLEMUR Frédéric	
ABSENTS : 03	BANULS Cédric ayant donné procuration à LAGARRIGUE Pierre BELMONTE José ayant donné procuration à MARTINIE Laurent BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à GALIAY Jean-Sébastien	

SECRETARE DE SEANCE : Odile PERONNET

M. Le Maire rappelle que l'équipe technique municipale voisine la trentaine d'agents, répartis à ce jour sur les services administratif, culturel, scolaire et technique. Pareille configuration rend plutôt complexe et lourde la gestion au quotidien de la partie ressources humaines, des absences aux carrières en passant par les incidents inhérents à toute structure telle la Mairie du Fousseret. L'organisation et les outils qui prévalaient jusque-là se révèlent insuffisants, voire dépassés, pour viser et assurer à la fois pertinence et efficacité.

Sur la base de l'exemple réussi du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Sud-Toulousain, qui emploie lui-même une vingtaine de titulaires et contractuels de la Fonction Publique Territoriale (FPT), la Mairie a contacté la société Kelio qui a développé et propose un logiciel spécialisé, intéressant tant pour ses fonctionnalités, son accessibilité, son adaptabilité et son efficacité. S'en sont suivis des échanges et une démonstration qui ont confirmé un bon rapport qualité-prix et convaincu M. Le Maire d'acquiescer ledit logiciel en vue d'un déploiement sur la fin 2024.

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / dgs@mairie-lefousseret.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :



ARTICLE 1 : De valider le projet d'acquisition du logiciel Kelio de gestion des ressources humaines.

ARTICLE 2 : D'autoriser M. Le Maire à signer la proposition commerciale attachée, et effectuer toute démarche pour le bon usage dudit logiciel.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 3 septembre 2024.

Le Maire,


Pierre LAGARRIGUE


- certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.